

Projet de réédification du monument mégalithique de Ville-sur-Haine (Hainaut),

par M. Em. DE MUNCK.

A la suite des premières découvertes faites, il y a plus de 65 ans, par les Ingénieurs Cornet et Briart dans le quaternaire des plaines des environs de Mons ⁽¹⁾, des fouilles méthodiques se multiplièrent non seulement dans cette région mais aussi un peu partout en Belgique.

Il en résulta que le patrimoine scientifique de notre pays s'enrichit d'autant plus considérablement que, parallèlement aux recherches relatives à nos plus primitifs ancêtres des Epoque Eolithique et Paléolithique, d'autres investigations permirent d'acquérir une documentation dont nous apprécions chaque jour, de plus en plus, la très haute portée en vue du développement de nos connaissances sur l'homme Néolithique.

Malheureusement, pendant trop longtemps, Mons, ce centre de la région qui avait attiré l'attention des savants du monde entier, était restée indifférente à la gloire scientifique de nos premiers préhistoriens.

Il en résulta que les plus belles et les plus riches collections récoltées par ceux-ci au lieu de former, pour le plus grand profit de la science, un tout bien homogène en un seul Musée nettement régional furent réparties entre nos Musées de l'Etat.

Avant la création du Musée du Centenaire à Mons, l'exploration régionale au point de vue de la Préhistoire avait été presque complètement abandonnée à tout venant, de telle sorte que d'immenses quantités de documents, des plus précieux, allèrent enrichir de très nombreux Musées et collections particulières de l'étranger.

Les Sociétés scientifiques Montoises, elles mêmes, avaient négligé de former des collections Préhistoriques et, d'autre part, le gisement si riche de la région devint l'objet de l'avidité, si néfaste pour la science, de simples curieux ou de collectionneurs incompetents.

(1) Voir notamment : A. — *Compte rendu de la VI^e session du Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie Préhistoriques* (Bruxelles 1872), B. — Em. de Munck, *Le Quaternaire des plaines du Hainaut* (résumé historique de la question), *Compte rendu du Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie Préhistoriques* (XII^e session, Paris, 1900).

Après la mort de ces personnes, les objets qu'elles avaient rassemblés furent délaissés, disparurent ou, par l'absence d'étiquettes, d'indications ou de catalogues perdirent toute valeur scientifique.

Mais, heureusement, la mentalité montoise, qui jadis fut si somnolente, s'est aujourd'hui réveillée grâce au dévouement et à l'activité de quelques préhistoriens remplis d'enthousiasme et auquel on doit notamment la création et le développement du « Musée du Centenaire » dont les locaux ont été si intelligemment mis à leur disposition par l'Administration Communale de la Ville de Mons.

Ce généreux mouvement d'intérêt scientifique s'accuse à tel point, de jour en jour de plus en plus, car nous voyons combien vivement l'opinion publique montoise s'inquiète, en ce moment, du sort réservé au monument mégalithique de Ville-sur-Haine découvert, il y a plus de quarante ans, au fond d'une fosse où il avait été abattu vers l'époque de Charlemagne conformément aux décisions des Conciles qui ordonnèrent de faire disparaître les vestiges de la religion païenne (1).

On peut lire dans un numéro d'avril 1938 du journal montois *La Province* : (2) « Dans notre Hainaut si peuplé par les hommes de l'Age de la pierre et leurs descendants directs, les monuments mégalithiques abondaient avant le Haut Moyen-Age. On les a remplacés, au cours des âges, par des calvaires ou des chapelles rustiques érigées à la croisée des vieux chemins, où elles demeurent entourées de tilleuls qui sont des arbres tutélaires et universellement respectés.

Le plus réputé de ces monuments fut retrouvé, il y a une quarantaine d'années, par M. Em. de Munck, qui le signala à l'attention des pouvoirs. Ceux-ci ne s'en sont guère souciés, car on se borna à le classer dans un répertoire et on l'abandonna à la rapacité d'un entrepreneur qui en fit du moëllon ! »

Fort heureusement, Messieurs et chers collègues, ce passage extrait du journal *La Province* n'est que le reflet d'une légende qui s'est créée de toutes pièces dans la région de Mons car voici, très exactement, les faits tels qu'ils se sont produits à l'occasion de la découverte du monument mégalithique de Ville-sur-Haine.

Au cours des travaux de terrassement que je fis pratiquer pour le dégagement de ce mégalithe, feu Madame Monoyer eut l'amabilité de me déclarer qu'elle était toute disposée à faire don à l'Etat de la partie de ter-

(1) Voir : Em. de Munck — *Le monument mégalithique de Ville-sur-Haine* (Hainaut), rapport adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur. Compte rendu des travaux du Congrès de la Fédération Historique et Archéologique de Belgique (Session de Mons, 1894).

(2) L'article est intitulé : *Les mégalithes de la Semois*.

rain que je jugerais nécessaire en vue de la réerection et de la meilleure présentation de ce monument préhistorique, tant au point de vue scientifique que pittoresque.

En outre, en attendant que les pouvoirs publics décident de procéder à l'expropriation d'une minime parcelle de terre située à l'endroit où le mégalithe marque la ligne séparative entre la propriété de Madame Monoyer et celles de deux de ses voisins, cette Dame m'autorisa à faire tout le nécessaire pour éviter que le mur dont elle avait ordonné la construction autour de son jardin fasse disparaître à tout jamais le précieux monument.

Dans ce but, Madame Monoyer approuva entièrement le projet que j'avais de faire établir aux abords immédiats de ce monument soit de préférence une haie vive, soit une grille en fer forgé de style le plus simple afin de ne nuire que le moins possible à l'aspect du mégalithe.

D'autre part, en date du 18 décembre 1893, j'écrivis ce qui suit au Ministre de l'Intérieur : « Monsieur le Conservateur en chef des Musées Royaux des Arts Décoratifs et Industriels vient de me faire part du désir que vous lui avez exprimé, dans une de vos récentes dépêches, de recevoir une étude sur le monument mégalithique récemment mis au jour à Ville-sur-Haine (1).

Je vous communique, Monsieur le Ministre, par l'intermédiaire de Monsieur le Conservateur en chef, cette étude que vous m'avez fait l'honneur de me demander et vous prie d'agréer l'expression de mon respectueux dévouement.

Signé : Emile DE MUNCK.

Suivant donc le désir que m'avait exprimé le Ministre de l'Intérieur dans sa lettre du 18 décembre 1893, je lui adressai un rapport qui, par la suite, fut publié par les soins de la Fédération Historique et Archéologique de Belgique (2).

En réponse à ce rapport le Ministre de l'Intérieur voulut bien m'écrire la lettre ci-dessous qui était de nature à faire espérer que, suivant le vœux exprimé par la Fédération Historique et Archéologique de Belgique, des mesures seraient prises, à bref délai, en vue de la réerection et de la conservation du mégalithe de Ville-sur-Haine :

(1) « Une étude de M. Em. de Munck », dit la dépêche en question, « qui a mis au jour ce menhir, m'aiderait certainement à prendre une décision dans le sens de la conservation d'un aussi précieux monument historique. Je vous prie, en conséquence, de demander à M. de Munck de vouloir bien faire ce travail et de me le communiquer. »

(2) Voir compte rendu des travaux du congrès de la Fédération Historique et Archéologique de Belgique, Session de Mons, 1894.

« Bruxelles, le 20 janvier 1894.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 18 décembre dernier, et du rapport que vous avez bien voulu m'adresser sur la découverte du monument mégalithique de Ville-sur-Haine.

Des mesures seront prises, le plus tôt possible, pour que ce monument devienne la propriété de l'Etat, et pour que sa conservation soit assurée. Si, comme je l'espère, les négociations qui vont être entamées à ce sujet par M. le Gouverneur du Hainaut, aboutissent, votre travail sera consulté pour le rétablissement du menhir dans sa position primitive.

Je vous remercie, Monsieur, au nom du Gouvernement, d'avoir bien voulu mettre votre savoir à sa disposition et je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre :

Signé : J. de Burlet.

A Monsieur de Munck, 27, Boulevard d'Anvers à Bruxelles. »

Dans cette lettre le Ministre de l'Intérieur faisait allusion aux mesures que j'avais préconisées en vue de la réerection et de la conservation du mégalithe de Ville-sur-Haine et dont on peut trouver tous les détails dans le rapport que je lui avais adressé.

Mais, comme, d'une part, aucune suite n'avait été donnée en vue de la réalisation du projet de réerection du monument mégalithique et que, d'autre part, il importait que Madame Monoyer fasse clôturer sa propriété je fus, en désespoir de cause, forcé de me résoudre à n'ordonner aux maçons que de prendre les précautions nécessaires pour qu'au cours de la construction du mur au dessus de ce précieux monument préhistorique celui-ci ne subisse aucune détérioration.

Et maintenant, Messieurs, voici un extrait d'un article que notre collègue le Colonel médecin F. de Block, se faisant l'écho de l'opinion publique à Mons et dans le Hainaut, a publié dans le numéro du 18 mai 1938 de « *La Province* » :

Ces propositions (de M. Em. de Munck) furent l'objet du rapport circonstancié adressé en janvier 1894, au Ministre de l'Intérieur, J. de Burlet, qui en fit remercier chaleureusement l'auteur, en le transmettant pour exécution éventuelle au Gouvernement Provincial du Hainaut.

On en retrouvera très certainement trace dans les archives du Département des Travaux Oubliés et de la Commission Royale des Monuments et Sites, qui dépend de cette Administration.

Il serait curieux de connaître par quels avatars il se fit qu'une aussi heureuse suggestion n'ait pu être exécuté en temps et lieu. Quoi qu'il en soit, rien de plus simple que de reprendre sur de nouveaux frais l'exécution d'un projet aussi bien étudié qui ne souffre aucune difficulté de réalisation, dans l'état présent des esprits, et qui n'est pas de nature à obérer trop lourdement nos finances.

Quant à ma conclusion, Messieurs et chers collègues, elle est également bien simple et je ne ferai que la résumer ici sous forme d'un vœu que, dans l'intérêt de la Science, vous voudrez bien ratifier, je l'espère.

VŒU :

Après avoir pris connaissance : 1^o) du rapport sur le mégalithe de Ville-sur-Haine adressé en 1894 par M. Em. de Munck à Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

2^o) des textes relatifs à un projet de rérection de ce monument préhistorique récemment publié par le Colonel Médecin F. De Block, la Société Royale Belge d'Anthropologie et de Préhistoire prie celui-ci de bien vouloir lui faire connaître quels seraient les moyens les plus efficaces à mettre en œuvre en vue de réaliser cette rérection.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.
